

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 572 décrétant une dépense et un emprunt de 869 855 \$ pour payer le coût des travaux de reconstruction des rues du Mont-Dufresne, des Pinsons et des Mésanges* adopté lors de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2021.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* le 29 avril 2021, date d'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 29^e JOUR D'AVRIL 2021.



Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière